

8, Place Malus
18000 BOURGES

- - - - -

Tél. 02 48 21 24 79

Fax. 02 48 21 24 89

COMMUNIQUE DE PRESSE

REDEVANCE TV : UN RECUL QUI EN APPELLE D'AUTRES

Après avoir décidé avec le gouvernement et les Parlementaires UMP de supprimer l'exonération de la redevance TV aux personnes de plus de 65 ans non imposables car aux faibles revenus, le Président de la République recule et décide de maintenir cette exonération mais pour l'année 2008 seulement.

Ce recul qu'il faut apprécier à sa juste' valeur, n'est pas sans liaison :

- Avec le mécontentement des 780.000 foyers (30.000 dans le Cher) concernés.
- Avec les actions syndicales, notamment de la CGT qui, dans le Cher, est intervenue les 22 novembre, 5 décembre et 19 décembre.
- Avec la proximité des élections municipales et cantonales et l'intervention des députés de gauche à l'Assemblée Nationale.

Cependant, rien n'est acquis sur cette question pour l'après 2008. C'est pourquoi l'USR CGT du Cher va continuer à exiger l'exonération totale et définitive de cette redevance TV aux plus de 65 ans non imposables, tout comme elle va continuer son action pour l'augmentation des retraites à la hauteur de la perte de pouvoir d'achat de 15 % depuis 1993.